

Secrétariat général du gouvernement

Direction des ressources humaines et de la fonction
publique de Nouvelle-Calédonie

Nouméa, le 24 août 2020

N° CS20-3134- 130

ANNULE ET REMPLACE LA CIRCULAIRE N° CS20-3134-105 DU 24 JUILLET 2020
SELECTION PROFESSIONNELLE POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES
INSTITUTEURS DU CADRE DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE DE LA
NOUVELLE-CALEDONIE - SESSION 2020

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie organise une sélection professionnelle pour l'accès au corps des instituteurs du cadre de l'enseignement du premier degré de la Nouvelle-Calédonie en vue de pourvoir 19 postes.

Les conditions

Cette sélection professionnelle est ouverte aux suppléants d'enseignants du premier degré public remplissant les conditions cumulatives suivantes :

1° au 31 décembre 2019, justifier au minimum de 2000 jours, consécutifs ou non, de services rémunérés au titre de l'enseignement primaire public durant les huit années, dont 150 jours, consécutifs ou non.

L'ancienneté globale correspond à la durée réelle d'exercice des fonctions de suppléant d'enseignant dans l'enseignement primaire public telle qu'elle apparaît sur les états de service établis par l'employeur concerné.

2° au 30 septembre 2020, date de clôture des inscriptions :

- a) avoir obtenu un avis favorable de son employeur sur leur manière de servir établi sur la base d'un rapport d'inspection (l'avis sera transmis directement par l'employeur à la DRHFPNC au plus tard le 2 novembre 2020) ;
- b) être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme ou titre équivalent ;
- c) justifier de la citoyenneté calédonienne ou de 10 ans de résidence continus en Nouvelle-Calédonie.

Lieu d'affectation

Les postes ouverts à cette sélection sont répartis comme suit :

- 5 postes pour la province Sud ;
- 14 postes pour la province Nord.

Modalité de dépôt du dossier d'inscription

Les candidats peuvent s'inscrire en renseignant un dossier de candidature papier pouvant être, avant le **30 septembre 2020 à 16H00** (le cachet de la poste faisant foi) :

- déposé au rez-de-chaussée de l'immeuble administratif Jacques IEKAWÉ, porte n° 2, 18 avenue Paul Doumer – Nouméa (section concours) **les après-midi entre 12h15 et 16h00**

ou

- transmis par voie postale à la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie, Service de l'accès à la fonction publique et de la formation initiale – B.P. M2 - 98 849 Nouméa cedex

PIECES A FOURNIR

- la demande écrite d'inscription à concourir dûment remplie et signée,
- deux enveloppes timbrées à 140 F.CFP portant le nom, le prénom et l'adresse du candidat (*fournir qu'une enveloppe, si vous souhaitez recevoir votre convocation par mail*),
- une photocopie du diplôme exigé,
- l'état détaillé des services publics rémunérés au titre de l'enseignement primaire public à faire remplir par chacun de vos employeurs successifs,
- un curriculum Vitae,
- **Votre dossier** de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi **en 8 exemplaires** conformément aux modalités décrites en annexe devra parvenir à la section concours de la DRHFPNC **au plus tard le 30 septembre 2020** (le cachet de la poste faisant foi pour les expéditions par voie postale).
- **Si vous avez coché citoyen(ne) sur le dossier d'inscription ci-joint, vous devez fournir :**
 - photocopie de la carte électorale spéciale accompagnée de l'original,
 - ou photocopie de l'attestation ou preuve d'inscription sur la liste électorale spéciale accompagnée de l'original,
- **Si vous avez coché résident(e) en Nouvelle-Calédonie sur le dossier d'inscription, vous devez vous reporter à la notice explicative relative aux pièces à fournir pour justifier de la citoyenneté calédonienne ou de la durée de résidence en Nouvelle-Calédonie dans le cadre de votre inscription au 1^{er} concours**
- **En cas de réussite aux concours, vous devrez fournir, au plus tard, à la date de votre nomination, en tant qu'instituteurs stagiaires en formation les deux attestations ci-dessous :**

1° la réalisation d'un parcours d'au moins 50 mètres dans une piscine placée sous la responsabilité d'un service public, établie :

soit par un service universitaire (STAPS, service commun des APS) ;

soit par une autorité d'un service public territorial des activités physiques et sportives (piscine municipale) ;

soit par une autre autorité publique habilitée à assurer une formation dans le domaine de la natation.

Sont également admises les attestations certifiant une compétence en natation d'un parcours d'au moins 50 mètres, délivrées par une autorité compétente d'un Etat membre de la communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen autre que la France.

2° la qualification en secourisme reconnue de niveau au moins égal à celui du certificat de prévention et secours civiques de niveau I (PSC1) établie par un organisme habilité à le délivrer.

Si vous êtes déjà détenteurs de ces attestations, merci de nous les joindre à votre dossier d'inscription.

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NON PARVENU A LA DRHFPNC DANS LES DELAIS IMPARTIS

CLOTURE DES INSCRIPTIONS : LE 30 SEPTEMBRE 2020 à 16H00

Pour le président du gouvernement de la
Nouvelle-Calédonie et par délégation

Myriam BEAUMONT
Directrice adjointe des ressources humaines et de la
fonction publique de Nouvelle-Calédonie
en charge du pôle Fonction publique

DESTINATAIRES :

- Messieurs les présidents des assemblées des provinces Nord et Sud

FICHE D'INSCRIPTION
SELECTION PROFESSIONNELLE POUR LE RECRUTEMENT DANS LE
CORPS DES INSTITUTEURS DU CADRE DE L'ENSEIGNEMENT DU
PREMIER DEGRE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE
- SESSION 2020 -

CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE 30 SEPTEMBRE 2020 à 16 H 00

RENSEIGNEMENTS

☐ M ☐ Mme N° CAFAT : __/__/__/__/__ Nom de naissance : Nom d'usage : Prénom : Né(e) le : Lieu de naissance : Je suis : ☐ citoyen de la Nouvelle-Calédonie (NC) OU je suis : ☐ arrivé(e) en NC en :(indiquer l'année d'arrivée) et suis : ☐ résident(e) en NC depuis plus de 10 ans ☐ résident(e) en NC depuis moins de 10 ans ☐ marié(e) ou pacsé(e) à un(e) citoyen(ne) de la NC ☐ marié(e) ou pacsé(e) à un(e) résident(e) de la NC depuis + 10 ans ☐ marié(e) ou pacsé(e) à un(e) résident(e) de la NC depuis - 10 ans <u>Lieu de domicile habituel :</u> n° rue Commune : code postal : __/__/__/__/__ <u>Adresse postale :</u> B.P. : __/__/__/__/__ code postal : __/__/__/__/__ Tél. : __/__/__/__/__ ou __/__/__/__/__ E-Mail : __/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__ Souhaitez-vous recevoir votre convocation par mail : ☐ oui ☐ non	<u>Renseignements administratifs :</u> Instituteur suppléant depuis le : <u>Employeur :</u> Province ☐ Sud ☐ Nord ☐ Iles Loyauté Dans quelle inspection (ex : IEP 1..) : Adresse : B.P. : Code postal : Tél :
JE SOUSSIGNE (E), CERTIFIE SUR L'HONNEUR - l'exactitude des renseignements portés sur le présent imprimé - remplir les conditions réglementaires d'âge et de diplôme, - jouir de mes droits civiques, n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale inscrite au bulletin n°2 de mon casier judiciaire et ne pas être, à ce jour, sous le coup d'une procédure judiciaire, - être de nationalité française, - être informé qu'en cas d'accident survenant au cours d'une épreuve organisée par la Nouvelle-Calédonie cette dernière n'engage pas sa responsabilité. J'autorise par ailleurs la DRHFPNC à faire figurer mon nom sur la liste des lauréats du site internet en cas de réussite au concours et de transmettre mon CV aux employeurs publics	JE SUIS CONSCIENT QUE : - ma réussite au concours n'entraîne pas de garantie de nomination

Ayant pris connaissance des conditions ci-dessus énoncées, je sollicite mon inscription à ce concours.

- en cas de succès au concours, la nomination ne pourra être prononcée que si le lauréat remplit les conditions statutaires exigées
- toute déclaration inexacte ou irrégulière entraîne la perte du bénéfice de l'admission au concours

Signature du candidat

RECEPISSE D'INSCRIPTION (à remplir par le candidat)

AUCUNE RECLAMATION NE SERA PRISE EN COMPTE SANS PRESENTATION DU PRESENT RECEPISSE

Sélection professionnelle ouverte à compter du 28 octobre 2020 - Instituteurs – Enseignement du 1^{er} degré de la NC

NOM - PRENOM :

EMPLOYEUR :

NB : une convocation vous sera adressée. En cas de non réception de cette convocation 48h avant le début des épreuves, il vous appartient de prendre contact avec la D.R.H.F.P.N.C - Tél. : 25.62.50 - section concours.

Visa de la DRHFPNC

EPREUVES DE LA SELECTION PROFESSIONNELLE D'ACCES AU CORPS DES INSTITUTEURS

Epreuves	Coefficient	Durées
1° Dossier de reconnaissance des acquis professionnels de 15 pages maximum (hors annexes) à déposer lors de l'inscription	1	
2° Entretien avec le jury en deux parties :	3 <i>dont</i>	50 mn <i>dont</i>
a) 1 ^{ère} partie : à partir du dossier déposé par le candidat. L'entretien porte notamment sur des thèmes tels que l'expérience professionnelle acquise, les formations continues réalisées et le parcours professionnel du candidat.	2	30 mn max <i>dont</i> : 10 max d'exposé par le candidat
b) 2 ^{nde} partie : l'entretien porte sur des questions liées à la connaissance du système éducatif de la Nouvelle-Calédonie.	1	20 mn

Une note inférieure ou égale à 5/20 au dossier entraîne l'élimination du candidat et sa non-convocation à l'épreuve orale.
Une note inférieure ou égale à 5/20 à l'une des deux parties de l'épreuve d'entretien avec le jury est éliminatoire.

Pour être admis, un candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 40.

CONTENU DU DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS PROFESSIONNELS ET REGLES DE PRESENTATION

I- Le dossier

a- Le contenu du dossier

Le dossier doit contenir une présentation du parcours professionnel retraçant les expériences professionnelles et les compétences acquises, ainsi que le projet professionnel envisagé dans le cadre de la candidature à la sélection professionnelle.

Le dossier doit également contenir en annexe :

- un curriculum vitae ;
- une copie du ou des diplômes obtenus ;
- une copie des attestations de formation en lien avec les fonctions dévolues au corps postulé ;
- une copie des attestations de travail justifiant le parcours professionnel.

b- la forme

Chacune des parties du dossier doit être dactylographiée en police Times New Roman taille 12, interligne simple sur papier blanc de formation 21 x 29,7 cm et être ainsi présentée :

1° dimension des marges :

- droite et gauche 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;

2° sans retrait en début de paragraphe ;

3° alignement justifié.

II- L'entretien

a- A partir du dossier

A partir de son parcours personnel décrit dans le dossier déposé, le candidat présente son expérience professionnelle.

L'entretien avec le jury permet d'évaluer les compétences du candidat et porte notamment sur des thèmes, tels que l'expérience professionnelle acquise, les formations continues réalisées et le parcours professionnel du candidat.

b- Questions relatives à la connaissance du système éducatif de la Nouvelle-Calédonie

L'entretien avec le jury (25 mn) vise à apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif de la Nouvelle-Calédonie, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel), ainsi que sa capacité à se situer comme futur instituteur des écoles dans la communauté éducative.

Notice explicative

Pièces à fournir pour justifier de la citoyenneté calédonienne ou de la durée de résidence en Nouvelle-Calédonie

1 – Vous êtes citoyen(ne)

Pour justifier de votre qualité de citoyen de la Nouvelle-Calédonie, vous devez fournir la photocopie :

- de votre carte électorale spéciale accompagnée de l'original lequel vous sera rendu au moment du dépôt de votre dossier de candidature (la carte électorale spéciale est celle qui vous permet notamment de voter lors des élections provinciales) ;

ou

- de l'attestation ou preuve d'inscription sur la liste électorale spéciale accompagnée de l'original lequel vous sera rendu au moment du dépôt de votre dossier de candidature. Cette attestation peut être demandée auprès de la Mairie dans laquelle vous êtes inscrit en tant qu'électeur.

2 – Vous n'êtes pas citoyen(ne) de la Nouvelle-Calédonie mais vous souhaitez justifier de votre durée de résidence en Nouvelle-Calédonie

La durée de résidence s'apprécie de manière continue à la date de clôture des inscriptions du concours.

Exemple : Si la date de clôture des inscriptions est fixée au 15 juin 2020 et que la durée de résidence pour se présenter au concours est de 10 ans, vous devez fournir des pièces justificatives de votre durée de résidence en Nouvelle-Calédonie pour la période continue du 15 juin 2010 au 15 juin 2020.



Les absences de la Nouvelle-Calédonie, pour accomplir le service national, pour poursuivre vos études, pour raisons familiales, professionnelles ou médicales ou pour formations seront comptabilisées comme de la résidence en Nouvelle-Calédonie sous réserve que vous ayez été résident(e) antérieurement à ces périodes d'absence du territoire.

Pour justifier de votre **durée de résidence continue en Nouvelle-Calédonie**, vous avez la possibilité de fournir les photocopies d'un ou plusieurs types de justificatifs suivantes (au choix, il n'est pas nécessaire de tous les fournir) :

- quittances de loyers (les factures d'eau, d'électricité ... ne sont pas recevables);

et/ou

- attestations de logement établies par un organisme immobilier (les attestations d'hébergement ne sont pas recevables) ;

et/ou

- certificats de scolarité ;

et/ou

- avis d'imposition à votre nom ;

et/ou

- attestations de travail ou de couverture sociale (mutuelle, cafat, aide médicale...).



Il vous est possible de produire différents types de justificatifs, l'important étant que vous soyez en mesure de justifier la totalité de la durée de résidence continue exigée. Exemple : certificat de scolarité de 2010 à 2017 + avis d'imposition de 2018 + couverture sociale de 2019 à 2020.

3 – Vous êtes marié(e) ou uni(e) par un pacte civil depuis au moins 2 ans à un(e) citoyen(ne) de la Nouvelle-Calédonie ou un(e) résident(e) en Nouvelle-Calédonie

Dans cette hypothèse, vous pouvez utiliser la qualité de citoyen de la Nouvelle-Calédonie ou la durée de résidence en Nouvelle-Calédonie de votre conjoint ou partenaire, pour cela, vous devez fournir l'ensemble des pièces suivantes :

- un justificatif de mariage ou d'union par un pacte civil (photocopie du livret de famille, l'extrait de l'acte de mariage ou photocopie de votre pacte civil) ; **et**

- un justificatif permettant de vérifier votre domiciliation ainsi que celle de votre conjoint(e) ou partenaire en Nouvelle-Calédonie ; **et**

- l'un des documents précités permettant de justifier de la citoyenneté calédonienne ou de la durée de résidence continue en Nouvelle-Calédonie de votre conjoint(e) ou partenaire.

**SELECTION PROFESSIONNELLE
POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES INSTITUTEURS DU CADRE DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER
DEGRE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE - SESSION 2020 -**

ETAT DES SERVICES PUBLICS REMUNERES AU TITRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE PUBLIC

A renseigner par chacun des employeurs successifs (un formulaire par employeur)

Par ☐ M ☐ Mme Nom..... Prénomné(e) leà

Années	Période		(1) Nombre de jours (*)	(2) Jours de congés payés (**)
	du	au		
TOTAL <i>(au 31 décembre 2019)</i>				

* Les week-end et les congés rémunérés sont comptabilisés dans le nombre de jours de services publics rémunérés

** Congés payés à raison de 2,5 jours par mois complet réalisé

Je soussigné(e) qualité

Certifie exacts les renseignements portés ci-dessus.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A le

Signature et Cachet de l'employeur obligatoire

